



Synode d'hiver 4 - 5 décembre 2018

Point 5

Rapport de la commission d'examen de gestion (CEG) à l'attention du Synode d'hiver 2018; information

La CEG a visité les services suivants, conformément à ses directives internes ;

1. Secteur Catéchèse

Service Formation et accompagnement de la nouvelle catéchèse / formation de catéchètes

Délégation: Simon Fuhrer, Jürg Häberlin

2. Chancellerie de l'Eglise

Service de la chancellerie/service de la communication/service juridique/service de traduction

Délégation: Barbara Fankhauser, Irène Koopmans

3. Secteur Paroisses et formation

Service Questions de société

Délégation: Eduard Fuhrer, Sylvie Robert-Roth

4. Secteur Théologie

Service Développement des ressources humaines pour le corps pastoral

Délégation: Barbara Fankhauser, Rolf Schneeberger

5. Secteur des Services centraux

Service Finances et personnel/informatique

Délégation: Martin Egger, Wolfgang Klein

Déroulement des visites

Les visites, annoncées, ont eu lieu en juin 2018. Les responsables de secteurs et de services ont dû répondre aux mêmes questions générales. Puis à des questions portant spécifiquement sur leur secteur/service.

Ensuite, les délégations ont rencontré le membre du Conseil synodal chargé du département concerné. Les résultats et les impressions découlant des visites ont ainsi pu être communiqués et débattus.

Thèmes centraux:

1. Votre service/votre secteur collabore-t-il avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)? Dans quels domaines?

Le Conseil synodal confie directement aux secteurs concernés les dossiers pour lesquels une collaboration avec la FEPS semble nécessaire. Il en résulte une collaboration institutionnalisée, axée sur des thèmes spécifiques ou menée de manière occasionnelle. Des collaboratrices et collaborateurs s'engagent dans des commissions de la FEPS (commission des finances, commission «Nouveaux mouvements religieux»), collaborent avec des groupes de travail et des groupes de pilotage (comme celui du jubilé de Karl Barth en 2019). Certains sujets, comme «Eglise et tourisme», «Réformés en dialogue» ou encore le travail bénévole, sont traités en commun.

Le jubilé de la Réforme a été planifié en collaboration avec la FEPS, un groupe de travail spécial s'est chargé de cette tâche. Les événements nationaux organisés à l'occasion du jubilé ont été coordonnés, et l'Eglise nationale bernoise a participé activement à certains d'entre eux («Reformation»/Festival de la jeunesse protestante, du 3 au 5 novembre 2017 à Genève; spectacle son et lumière « Rendez-vous Bundesplatz» à Berne).

Plusieurs secteurs se sont investis parfois intensivement dans la consultation sur la réforme de la constitution de la FEPS. A cela s'est ajoutée la traduction des propositions de modification de BEJUSO. Dans ce contexte, on relèvera tout particulièrement la collaboration intensive et efficace instaurée avec la Conférence des Eglises romandes (CER).

Les points à l'ordre du jour des Assemblées des délégués (AD) sont toujours préparés au sein du Conseil synodal. Ce qui entraîne aussi un surcroît de travail pour la Chancellerie de l'Eglise.

Parmi les sujets traités en commun a figuré la mutualisation de la communication de l'Eglise. Depuis l'automne, les grandes Eglises nationales (ZH, BEJUSO, AG, BL) et la FEPS participent chaque mois à une conférence téléphonique d'une trentaine de minutes.

La FEPS est chargée des thèmes politiques au niveau national, ce qui permet d'éviter les doublons. L'Eglise nationale bernoise participe à certains travaux préliminaires et assume ainsi une responsabilité conjointe à l'échelle nationale. Mais elle peut aussi prendre des initiatives personnelles (lettre à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga à propos du réexamen du statut des réfugiées et réfugiés érythréens en Suisse). S'agissant de l'initiative pour des multinationales responsables, la direction est assurée par les œuvres d'entraide.

2. Relations publiques: quels sont les sujets qui vous amènent à contacter activement les médias, et à quel moment?

Des améliorations seraient possibles dans ce domaine. Les médias quotidiens ne manifestent pas beaucoup d'intérêt pour les questions ecclésiales, et il est difficile d'obtenir des comptes rendus sur ces sujets dans la presse. Les demandes des journalistes concernent la plupart du temps des conflits. Mais ces renseignements ne peuvent pas leur être communiqués en raison du devoir de discrétion.

Les forces sont volontairement concentrées là où elles peuvent produire un effet. Les grands quotidiens ont de moins en moins d'interlocuteurs directs pour les questions ecclésiales. Les contacts existants avec des journalistes sont entretenus. On déplore encore vivement le faible écho médiatique de Deux-points 21. Le souhait a été exprimé que l'importance du travail accompli par l'Eglise soit davantage soulignée.

Il est plus facile d'obtenir une couverture d'événements locaux ou régionaux. Les exemples suivants ont été mentionnés: Longue nuit des églises, pèlerinage, églises accueillantes pour cyclo-randonneurs, projet «Unfassbar – Bar de l'improbable», et attribution du prix d'encouragement ŒTN dans l'Oberland. Radio 32 et kibeo (émission «Kirchenfenster» à Radio Berner Oberland) diffusent régulièrement de longues émissions. Le thème de la santé et du maintien de la force de travail du personnel a également suscité de l'intérêt (émission sur Radio DRS).

On observe en Suisse romande une certaine réserve à l'égard de l'« institution Eglise ». Cependant, quelques journalistes mieux disposés à son égard permettent de maintenir une présence dans les médias. Le magazine «Réformé» est une nouvelle plate-forme appréciée. Les Eglises BEJUSO y sont très présentes.

- **Quelles réactions votre service/votre secteur reçoit-il des paroisses à propos du magazine «Ensemble» ?**

En général, les réactions sont transmises directement au service de la communication et pas via les autres secteurs. Elles vont de «super» à «inutile», certaines se font l'écho de critiques sévères. Certaines paroisses entretiennent activement leur base d'adresses, d'autres ne souhaitent recevoir qu'un exemplaire à faire circuler parmi l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Ces diverses attitudes sont en quelque sorte le baromètre de popularité du magazine.

Dans un premier temps, les réactions jurassiennes ont été plutôt réservées. Mais on observe ici des signes d'amélioration.

- **Quels «médias sociaux» votre service/secteur utilise-t-il déjà activement?**

Ce thème suscite des discussions animées et ne fait pas l'unanimité au sein de la Maison de l'Eglise. La difficulté à séparer ce qui ressort de la vie professionnelle et de la vie privée est l'un des problèmes de la communication dans les médias sociaux (Facebook, Twitter, Instagram etc.). Pour maîtriser la communication institutionnelle dans ce type de médias, il faut des professionnels qui possèdent le savoir-faire et les compétences nécessaires (qui peut communiquer quoi et quand?). Il est important d'y pratiquer une communication en phase avec son temps. Or les ressources humaines nécessaires font actuellement défaut.

Des membres du personnel des services généraux de notre Eglise publient aussi des textes dans le blog « diessesits » de l'Eglise nationale zurichoise.

Certains secteurs souhaiteraient utiliser les médias sociaux pour faire connaître leurs prestations et manifestations.

Au sein de la Maison de l'Eglise, quelques collaboratrices et collaborateurs communiquent à titre privé sur Facebook et/ou Twitter ou suivent certains thèmes qui y sont traités (comme l'élection de la présidence de la FEPS). Il semble qu'il soit particulièrement difficile de faire ici la différence entre opinions/déclarations privées et officielles.

- **Une stratégie a-t-elle été définie pour les relations publiques?**

Il existe une stratégie non officielle élaborée par le Conseil synodal. Des travaux préliminaires sont en cours pour la création d'un nouveau site web. Le CS mène des discussions intensives pour déterminer s'il faut d'abord une nouvelle stratégie de communication, ou d'abord un nouveau site internet. La responsabilité des contenus est actuellement décentralisée au niveau des secteurs, le service de la communication n'a donc pas la compétence de gérer l'ensemble du site internet. Il arrive parfois que l'on oublie de veiller à une adaptation française des textes. Quelques secteurs publient leur propre lettre d'information pour communiquer avec leurs groupes cibles. La responsabilité générale des lettres d'information incombe au service de la communication. Le secteur Théologie serait intéressé à communiquer par cette voie avec le corps pastoral, mais sa base d'adresses n'est pas à jour.

3. Comment les résultats des conférences (des présidences, du corps pastoral, de la diaconie, de la catéchèse) sont-ils communiqués et mis en œuvre dans votre service/votre secteur?

Les conférences donnent toujours lieu à un dossier traité par le Conseil synodal. Le secteur Paroisses et formations prépare la conférence des présidences, les secteurs Théologie, Catéchèse et Diaconie celles s'adressant aux ministères/groupes professionnels concernés.

Il arrive qu'un échange soit organisé avec les autres secteurs lors de la préparation, mais celui-ci n'est pas institutionnalisé. Des conférences réunissant les quatre groupes sont parfois organisées à l'occasion d'événements particuliers.

L'objectif des conférences est d'instaurer un dialogue entre les deux parties, de faire ressortir les sujets discutés et de les mettre en œuvre dans les secteurs concernés ou au sein de la Maison de l'Eglise. La règle qui prévaut est la suivante: plus une question est récurrente, plus il est urgent d'y répondre. Les réactions sont résumées dans un rapport publié sur le site internet.

4. Qui a le droit de rédaction et/ou de consultation du journal des conflits ?

Le journal des conflits existe depuis quelques années. C'est un système d'alerte précoce qui fait partie intégrante de l'«Ordonnance concernant l'activité de conseil, le soutien et la surveillance». Il ne renferme que des inscriptions succinctes donnant des informations sur la situation actuelle. Il doit permettre de prendre des mesures de désescalade et de prévenir les doublons et l'instrumentalisation au sein de la Maison de l'Eglise.

La procédure est fixée de manière à empêcher de sauter des étapes. En règle générale, l'inscription n'intervient que lorsque le conflit est déjà perceptible de l'extérieur. Si des membres du corps pastoral sont impliqués dans un conflit, l'inscription se fait en accord/en concertation avec la pasteure ou le pasteur régional. L'accès au journal est réservé aux cadres, comme le président du Conseil synodal, le chancelier, le service juridique, les responsables de secteurs et éventuellement leurs suppléants. Les inscriptions dans le journal des conflits sont signalées lors de la réunion des responsables de secteur.

Le journal des conflits se trouve sur un disque dur distinct avec des droits d'accès réservés afin de garantir la protection des données.

5. De quelle manière votre service/votre secteur participe-t-il à la mise en œuvre de la Vision 21 ?

Certains secteurs de la Maison de l'Eglise sont ou étaient très engagés (élaboration de matériel pour la préparation des cultes du Dimanche de la Vision en novembre), d'autres un peu moins. Tous les secteurs visités avaient décidé d'inscrire la Vision au programme de leurs retraites et ont examiné à cette occasion les possibilités de la mettre en œuvre au sein du secteur. Ce thème figure aussi régulièrement à l'ordre du jour des séances des responsables de secteur. Le choix de se concentrer sur une idée directrice par année est apprécié, car il facilite un travail ciblé.

6. Quelles réactions vous parviennent-elles des paroisses par rapport au travail de votre service/secteur?

Les secteurs reçoivent des réactions majoritairement positives au sujet des formations continues proposées sous leur responsabilité. La plupart de ces formations suscitent de l'intérêt et sont considérées comme proches de la pratique. Elles donnent en même temps l'occasion d'établir des relations dont profitent aussi les secteurs. Les réactions comprennent notamment des demandes ciblées de nouvelles formations continues.

Les interventions en cas de crise sont en général appréciées et accueillies avec reconnaissance. Les secteurs n'interviennent que lorsqu'il y a eu escalade de la situation.

Les paroisses et les groupes professionnels/ministères s'adressent souvent à la Maison de l'Eglise pour des questions ciblées portant sur des aspects juridiques ou liés à l'engagement de personnel ou pour des renseignements spécifiques.

Le service juridique est très sollicité, mais reçoit aussi beaucoup de réactions positives. Il est appelé à traiter de questions parfois complexes, qui concernent également de plus en plus le droit communal. Le nombre de recours parvenant jusqu'à lui est en augmentation. Le service de traduction doit parfois apporter un soutien lorsque des compétences complémentaires sont requises pour des questions spécifiques relevant du langage juridique. Les entretiens de conciliation entre catéchumènes, parents, catéchètes ou pasteurs et pasteurs et le conseil de paroisse demandent beaucoup de travail, mais sont très appréciés.

Le séminaire thématique BEA de 2017, consacré à la reconversion des espaces ecclésiaux, a suscité un vif intérêt.

Les secteurs reçoivent régulièrement des remerciements de paroisses pour des subventions reçues. L'affectation des collectes de l'ensemble de l'Eglise donne souvent lieu à des questions ou à des critiques.

La plate-forme «Bourse aux emplois» suscite des réactions très positives. C'est la page la plus consultée sur le site des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (BEJUSO). La rubrique FAQ (Frequently Asked Questions/questions fréquemment posées) du service juridique est également très appréciée.

7. Nouveaux projets/collaboration : Quels nouveaux projets avez-vous préparés sous votre propre responsabilité? Lesquels avez-vous préparés en collaboration avec d'autres Eglises nationales? Quels projets ont été repris par d'autres partenaires/ Eglises nationales? Existe-t-il des formations initiales et continues communes destinées aux différents groupes cibles qui sont élaborées/proposées avec d'autres Eglises nationales?

Les offices de formation Weiterbildung pwb (Berne) et Arbeitsstelle A+W (Aus- und Weiterbildung der Pfarrerinnen und Pfarrer, Zurich) collaborent étroitement. La conception des formations continues proposées au corps pastoral est en train d'être révisée afin de mieux tenir compte des besoins des membres travaillant à temps partiel. Les formations continues communes à plusieurs ministères s'adressent surtout aux pasteurs et pasteuses et aux diacres.

Les catéchètes ont leurs propres formations continues adaptées à leurs besoins. Une collaboration existe avec le canton de Soleure pour la formation continue des catéchètes. Une partie de ces formations sont proposées sous une forme œcuménique.

La collaboration avec d'autres Eglises cantonales est intensive et perçue comme motivante. Les cas suivants sont cités en exemple: la «Longue nuit des églises», «rester membre [de l'Eglise] sa vie durant», formation des adultes, animation de jeunesse et bénévolat. La question de savoir comment améliorer l'intégration dans la paroisse des membres distancés et comment faciliter l'accès à des sujets touchant à la foi est également discutée en commun. L'éventail des formations proposées par l'Eglise nationale bernoise étant bien développé, d'autres Eglises nationales sont intéressées par une collaboration.

Le secteur des Services centraux élabore des projets pour l'administration des finances. Un outil développé de manière intersectorielle permet désormais aux paroisses d'effectuer la saisie électronique des actes ecclésiastiques. Il est prévu de poursuivre son développement. Des solutions sont à l'étude au niveau intersectoriel pour résoudre la problématique des caisses de pension par rapport aux personnes ayant un faible taux d'activité (catéchèse, sacristie, surtout les femmes). L'échange d'informations avec les administrations financières d'autres Eglises nationales fonctionne bien. Pour soutenir à l'avenir la gestion du personnel pastoral, un logiciel spécialement développé par le canton de Berne a été repris. On dispose ainsi d'un programme parfaitement fonctionnel, et cette procédure a permis d'économiser des coûts de développement considérables.

Les possibilités offertes par la traduction assistée ont une influence sur le service de traduction (programme Trados). Ces outils facilitent la traduction, mais ne remplacent en aucun cas le travail humain.

Il n'est pas toujours facile de reprendre des projets développés par les autres Eglises nationales, car leurs structures sont en partie différentes. En Suisse romande, l'office de formation de la Conférence des Eglises romandes (CER) donne des impulsions et propose des innovations. Les Eglises nationales francophones sont perçues comme des partenaires dynamiques.

8. Quelles formations continues sont mises à profit par les collaboratrices et collaborateurs de votre secteur/service ?

Les collaboratrices et collaborateurs disposent de sept jours par année (pro rata du degré d'occupation) pour leur formation continue. Dans certains services, cette possibilité est régulièrement utilisée; dans d'autres le temps manque. Certains membres du personnel proposent eux-mêmes des formations continues au niveau universitaire, ce qui leur permet de se tenir à jour. Les points ou questions complémentaires ci-dessous ont été abordés lors des visites:

Thèmes spécifiques au secteur/au service

Outre les questions qui précèdent, les points ou questions suivantes ont été plus spécialement abordés dans les secteurs visités.

Théologie

Les pasteures et pasteurs/les paroisses bénéficient-ils d'un suivi après un accord de départ à l'amiable?

Le désir de bénéficier d'un suivi dépend du déroulement du processus de séparation. La plupart de ces dernières se sont déroulées de telle sorte que les parties ont pu se quitter dans un processus de réconciliation plus ou moins avancé. L'objectif est d'aboutir à une décision concertée dans laquelle chacun puisse reconnaître ses erreurs. C'est important aussi bien pour la paroisse que pour la succession au ministère pastoral. Les pasteures et pasteurs peuvent bénéficier d'un coaching et d'un accompagnement spirituel. Les membres des conseils de paroisses sollicitent moins souvent un accompagnement. Il faut veiller à ce que les personnes touchées puissent faire un travail psychologique.

Les nouveaux engagements après un accord de séparation sont suivis par la pasteure ou le pasteur régional qui collabore avec les membres du conseil de paroisse et du ministère pastoral.

Au cours des cinq dernières années, 22 accords de séparation sont parvenus à la Maison de l'Eglise. On en dénombre actuellement 4 à 6 par année en moyenne. Il s'agit d'un processus difficile et généralement vécu de manière très émotionnelle. La perte d'un emploi a aussi des répercussions sur l'entourage familial. A cela s'ajoute la question du domicile pour les emplois liés à une obligation de résidence.

Comment le secteur dirige-t-il le ministère pastoral régional?

Actuellement, celui-ci est encore subordonné à la fois au canton et à l'Eglise. Ce qui nécessite des concertations avec le délégué aux affaires ecclésiastiques.

Une collaboration étroite existe déjà entre le secteur Théologie et les membres du ministère pastoral régional. Les connaissances de ces derniers devraient être activement mises à profit dans la Maison de l'Eglise. La vocation initiale du ministère pastoral régional était d'établir un lien neutre entre l'Eglise et l'Etat. Le responsable du service «Développement des ressources humaines pour le corps pastoral» se réunit une fois par trimestre avec les pasteures et pasteurs régionaux. A cela s'ajoutent des entretiens bilatéraux.

«Ordonnance concernant l'activité de conseil, le soutien et la surveillance»: qui est responsable de l'élaboration de cette ordonnance?

La création de cette ordonnance s'est révélée nécessaire pour préciser la nouvelle réglementation de la direction des paroisses découlant de la révision partielle du Règlement ecclésiastique (RE). L'ordonnance a été élaborée sur la base d'auditions avec des pasteurs et pasteuses, des membres du ministère pastoral régional, les ministères et l'Association des paroisses. L'accent est clairement mis sur l'accompagnement et le soutien. Le processus d'élaboration mené sur la base d'une large concertation a fait ses preuves.

Un critère clair justifiant l'application de l'ordonnance est le risque d'une atteinte à l'image de l'Eglise lorsqu'un conflit ne peut plus être résolu là où il a éclaté et qu'une atteinte à la santé ou à la réputation est à craindre.

Chancellerie de l'Eglise

Comment vous assurez-vous que les règlements et ordonnances édictés par le Conseil synodal sont respectés au niveau des paroisses et des arrondissements? En quoi l'autonomie des paroisses influence-t-elle cette surveillance?

Les ressources disponibles ne permettent pas d'assurer le suivi de toutes les prescriptions. Lorsque des divergences d'opinion apparaissent, le service juridique est consulté. En cas de conflits, on s'efforce de faire respecter les règlements/ordonnances et de fournir des informations. Les paroisses font partie de l'Union synodale et doivent donc assumer leurs propres responsabilités. A cela s'ajoute l'autonomie des paroisses. Des informations au sujet des ordonnances/règlements nouvellement en vigueur sont publiées dans «Ensemble - partie circulaire», canal par le biais duquel se fait l'essentiel de la communication en la matière.

Qu'en est-il de la (sur)charge du service de traduction?

Une traductrice supplémentaire a été engagée pour les travaux portant sur la thématique «Eglise et Etat» (à un taux d'environ 50%, sur la base d'un salaire horaire à charge du crédit «Eglise et Etat»). Il s'agit d'une matière extrêmement complexe (lien entre théologie et droit). Un emploi fixe serait judicieux. Le service est régulièrement confronté à des demandes à court terme, des cas d'urgence et des surcharges.

Catéchèse

«Lors de l'atelier [sur l'avenir de la catéchèse], les participantes et les participants ont élaboré des parcours de vie type. Ce travail de réflexion a pour but de lancer un nouveau concept, qui puisse véritablement apparaître comme visionnaire.» Que pouvez-vous nous dire au sujet de l'atelier sur l'avenir de la catéchèse et sur l'état d'avancement de ce travail? (rapport d'activité, p. 34)

L'atelier, qui a attiré beaucoup de monde, s'est déroulé en décembre 2016, après environ un an et demi de travaux préparatoires. Une documentation très intéressante en est issue (Zukunftswerkstatt – Religionspädagogisches Handeln – BEJUSO)

Il reste à trouver des réponses et des solutions à plusieurs questions et problèmes de fond. Par exemple, le baptême est-il une condition indispensable pour la confirmation? Quelles sont les possibilités offertes aux personnes qui n'ont pas suivi la filière habituelle de la catéchèse (5^e/6^e/7^e année alémanique). Beaucoup de jeunes gens perdent le contact après la confirmation. Quelles mesures pourraient permettre d'éviter cette rupture?

Le Conseil synodal a créé un groupe de pilotage (GP) «Pratique catéchétique» chargé de traiter ce genre de questions au niveau stratégique. Les secteurs Catéchèse, Paroisses et formation (animation de jeunesse) et Théologie y sont associés.

Secteur des Services centraux

Quel est l'état d'avancement des travaux concernant le nouveau plan comptable? Dans quelle mesure les paroisses ont-elles pu être soutenues dans l'établissement de leurs plans comptables? (rapport d'activité, p. 20)

Hormis quelques corrections de détails, les travaux sont achevés et le nouveau plan comptable est disponible pour l'établissement du budget. Le nouveau modèle comptable MCH2 a désormais force de loi pour les paroisses et les arrondissements. Les formations correspondantes ont été assurées par l'Association des paroisses et les services cantonaux. Le Secteur Paroisses et formation met à la disposition des paroisses des informations sur le site internet.

Quelles mesures ont été prises pour réduire les soldes horaires «bien trop élevés» ? (rapport d'activité, p. 21)

La responsabilité en la matière incombe aux secteurs. Une grande partie des soldes horaires ont été causés par les travaux sur le dossier «Eglise et Etat». La charge de travail varie selon les personnes. On s'efforce de l'alléger, mais il ne faut pas s'attendre à pouvoir fortement la réduire avant l'achèvement de la réorganisation.

Un réexamen des domaines d'activité des différents départements est-il prévu avant la révision de la gestion des postes?(rapport d'activité, p. 5)

Les besoins ont été définis. Le plan financier montre que les recettes vont diminuer à l'avenir. Le contrôle des domaines d'activité relève des départements. En automne 2018, le Conseil synodal organisera une retraite consacrée à la problématique des finances et des ressources pour se préparer à faire face à des périodes de réduction budgétaire.

Quel est l'avancement des travaux de refonte du portail web refbejuso.ch?

La nécessité d'un nouveau site internet est communément admise. Le service de la communication est responsable du dossier. La réalisation technique se fait en collaboration avec le service de l'informatique des Services centraux. La possibilité d'intégrer les paroisses est maintenue.

Quelles mesures sont prises au niveau informatique pour assurer la protection des données (données sensibles)?

L'Eglise nationale ne gère ni données ni listes de membres. Elle n'est pas soumise à la même protection des données que les arrondissements et les paroisses. Un registre des recueils de données sera établi. BEJUSO apporte un soutien aux paroisses et aux arrondissements concernant les exigences en matière de protection des données.

Constats/questions

- Chaque année, plusieurs accords de séparation sont conclus entre des membres du corps pastoral et des paroisses. Ces procédures ne parviennent pas toujours jusqu'au Conseil synodal. Elles peuvent avoir à l'origine des raisons personnelles, théologiques ou encore structurelles. Le nombre élevé de séparations devrait inciter l'Eglise à mener une réflexion. Aucun mandat n'est prévu pour accompagner les pasteures ou pasteurs et les paroisses après la séparation.
- L'instrument de l'Ordonnance concernant l'activité de conseil, le soutien et la surveillance n'est pas encore connu de toutes les paroisses.
- Il n'existe pas de base d'adresses courriel pour l'ensemble du corps pastoral, raison pour laquelle une communication par newsletter n'est pas possible.
- Le secteur des Services centraux est particulièrement attentif à une utilisation mesurée des ressources.
- La commission d'examen de gestion est satisfaite de savoir que le Conseil synodal organisera une retraite consacrée à la problématique des finances et des ressources pour se préparer à affronter des périodes de réduction budgétaire.
- Elle s'interroge sur le fait que des collaboratrices et collaborateurs de certains secteurs n'ont pas le temps de suivre des formations continues.

Toutes les réponses et constatations contenues dans ce rapport proviennent des contacts avec les services et secteurs visités et des réponses obtenues.

Partout, les visites de la CEG se sont déroulées dans une atmosphère ouverte et agréable. Les collaborateurs et collaboratrices ont répondu de manière compétente aux questions posées; motivation et engagement sont bien présents.

Soleure, le 18 septembre 2018

Pour la commission d'examen de gestion

Barbara Fankhauser, Irène Koopmans